



*Séminaire OIT-PARIS21
sur le renforcement des capacités en statistiques du travail
Genève, 3 décembre 2003*

Rapport thématique

Séminaire OIT-PARIS21 sur le renforcement des capacités en matière de statistiques du travail

Activités de coopération technique de l'OIT

Résumé : La présente note expose succinctement les modalités de l'assistance technique délivrée par le Bureau de statistique et les agents de terrain de l'OIT aux pays, récapitule brièvement les activités mises en œuvre dans ce domaine au cours des cinq années comprises en 1999 et 2003 et fournit un aperçu des objectifs du Bureau pour l'avenir.

Introduction

1. Une des quatre principales missions¹ du Bureau de statistique de l'OIT est d'apporter aux Etats membres de l'OIT ainsi qu'aux autres pays et territoires des conseils et des orientations techniques pour l'amélioration de leurs systèmes de statistiques du travail.

2. Ces conseils et orientations peuvent être fournis directement, par téléphone, messagerie électronique, courrier, etc, ou donner lieu à l'organisation de projets de coopération technique, de missions d'experts ou de formations ou à la rédaction de manuels ou directives techniques. Les avis délivrés par ces divers canaux se fondent sur les normes internationales en matière de statistiques du travail et les respectent, celles-ci étant l'expression d'un consensus international sur les meilleures pratiques au vu de l'expérience et des besoins des Etats membres. De cette manière, l'OIT transmet les enseignements tirés de l'expérience accumulée par un pays à d'autres pays.

3. Le domaine de compétence du Bureau de statistique de l'OIT s'étend à la mesure de la population active, de l'emploi (y compris le sous-emploi, l'emploi dans le secteur informel et l'emploi dans le secteur public), du chômage, de la demande de main-d'œuvre, des salaires, de la rémunération et de la durée du travail, des migrations internationales de travailleurs, des coûts de main-d'œuvre, des grèves et lock-outs, des accidents du travail, des budgets des ménages et des prix à la consommation, ainsi qu'à la classification des professions et des situations dans la profession.² Le Bureau doit être en mesure d'apporter un soutien sur, au minimum, les questions couvertes par la Convention (n° 160) de 1985 concernant les statistiques du travail. Ces statistiques sont supposées servir d'assise aux indicateurs du travail décent, de même qu'aux recherches en cours à l'OIT dans d'autres domaines.

Vue d'ensemble des activités d'aide menées entre 1999 et 2003

4. Comme le montre le tableau 1 (figurant à la fin de la présente note), le personnel des services de Genève du Bureau de statistique et les agents de terrain spécialisés en statistiques du travail ont effectué au total 375 missions au cours de la période comprise en 1999 et 2003. Du tableau 2, il ressort que les activités d'assistance technique (recherche documentaire et missions confondues) ont absorbé plus de 230 personnes-mois³.

¹ Les trois autres sont l'élaboration de normes statistiques internationales, la diffusion de statistiques du travail et d'informations méthodologiques concernant ces dernières, et la satisfaction des besoins statistiques de l'OIT dans son ensemble.

² Les statistiques sur le travail des enfants, la sécurité sociale et la sécurité socio-économique relèvent d'autres secteurs de l'OIT.

³ Sur ce total, le temps consacré à la recherche documentaire dans le cadre d'activités d'assistance technique est vraisemblablement considérablement sous-estimé.

5. Ces activités ont donné lieu, pour les unes, à des interventions ponctuelles de petite envergure, et pour les autres, à des missions de plus longue haleine mobilisant d'importantes ressources humaines et visant par exemple à :

- mettre en place des enquêtes de population active en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kosovo (Serbie et Monténégro) et au Népal ;
- revoir la conception des enquêtes de population active en Argentine, au Brésil, en Colombie, en Jordanie, dans la République de Moldova, en Turquie et en Ukraine ;
- apporter un soutien pour l'analyse des bilans de pauvreté en Gambie ;
- mettre en place des systèmes d'information sur le marché du travail en Jordanie, dans les Caraïbes et aux Maldives ;
- élaborer des classifications des professions en Jordanie, au Brésil, en Colombie et au Pérou ;
- concevoir des enquêtes permettant de recueillir des données sur le secteur informel à la Barbade, en Géorgie, dans les territoires sous administration palestinienne et en Turquie ;
- recueillir et diffuser des statistiques sur les accidents du travail par des moyens autres que les systèmes de notification.

Ressources

6. Le Bureau de statistique de l'OIT dispose de ressources limitées pour ses activités de coopération technique. Ses services de Genève comptent 10 statisticiens, qui sont tous amenés à dispenser des conseils techniques. En dehors de ces derniers, rares sont les agents de terrain aptes à apporter une assistance technique dans le domaine statistique, ainsi que le montre le tableau 3.

7. D'autres unités de l'OIT mènent également des activités de coopération technique, qui ne sont toutefois pas prises en compte dans la présente note. Ainsi, certaines équipes consultatives pluridisciplinaires (celles de Port of Spain et de Lima, par exemple) remplissent des tâches de soutien statistique en même temps que d'autres missions techniques (en rapport avec la politique du marché du travail et l'économie, principalement) et d'autres entités de l'OIT (notamment celles en charge du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants – SIMPOC, des Indicateurs clés du marché du travail – KILM, et des questions de sécurité socio-économique, de même que l'Unité du développement et de l'analyse des statistiques) fournissent des conseils et des orientations (concernant les statistiques sur le travail des enfants, la diffusion d'informations sur le marché du travail, les enquêtes sur la sécurité socio-économique et l'analyse statistique, respectivement).

8. Le financement des missions recensées dans le tableau 1 a été assuré soit dans le cadre de projets financés par des organismes internationaux et bilatéraux, soit dans le cadre de la coopération technique financée sur le budget ordinaire (CTBO), soit par les pays eux-mêmes. Pour les activités de conseil et d'orientation qui nécessitent un gros travail documentaire et un important investissement humain, une participation aux frais de personnel est recherchée, le reste des coûts étant financé sur le budget ordinaire de l'OIT.

Missions d'experts

9. Les demandes d'assistance adressées par les pays à l'OIT sont habituellement transmises par l'intermédiaire des bureaux locaux. Ceux-ci commencent par voir si la demande peut être traitée par eux ou si le concours des services centraux est nécessaire. Dans ce dernier cas, l'étape suivante est de déterminer si la demande appelle l'envoi d'une mission. Des missions sont organisées lorsque la question à étudier est complexe, lorsqu'une consultation ou une observation directe est indispensable pour se faire une idée de la situation et/ou lorsqu'une action importante de formation peut être à prévoir à l'intention des personnels locaux. En règle générale, les bénéficiaires des conseils sont les offices statistiques nationaux ou les ministères du travail.

10. Les conseils sont adaptés au niveau de développement statistique du pays demandeur. Les pays dont les ressources (personnel expérimenté, équipements, moyens financiers, etc.) sont limitées sont encouragés à acquérir de nouvelles techniques et compétences, sous réserve que cela ne risque pas de compromettre la bonne exécution de leur projet.

11. Une mission d'experts peut comprendre :

- a) une évaluation ou un examen du système de statistiques du travail, assorti de recommandations concernant les changements à y apporter ;
- b) une assistance pour la mise en œuvre de ces recommandations ;
- c) un concours pour l'élaboration de propositions de projets de développement statistique propres à mobiliser des financements auprès de donateurs extérieurs ;
- d) des conseils pour la mise au point ou la révision d'une composante du système statistique ou pour l'application des conclusions de cet exercice.

Formations aux statistiques du travail

12. A côté de formations en cours d'emploi, l'OIT organise et assure des cours, ateliers et séminaires de formation à l'échelon d'un pays, d'une sous-région ou d'une région ou encore d'envergure internationale. Ces formations sont mises en place en collaboration avec les bureaux locaux ou le Centre international de formation de Turin. Elles sont habituellement destinées aux agents des offices statistiques nationaux et des ministères du travail ainsi que des organisations de travailleurs et d'employeurs.

13. Un compendium des outils de formation en rapport avec les statistiques du travail est progressivement élaboré, et élargi. Un de ses modules les plus importants concerne les statistiques de la population active.

Manuels et directives techniques

14. Le Bureau de statistique de l'OIT produit des manuels s'appuyant sur les normes statistiques internationales adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail. Ceux-ci fournissent des conseils pratiques pour l'application des résolutions de la CIST.

15. Au cours de la période 1999 à 2003, le Bureau a travaillé à l'établissement de manuels sur les sujets suivants :

- a) Prix à la consommation : Il a été entrepris de réviser l'ouvrage *Consumer Price Indices: An ILO Manual*, paru en 1989. Cet exercice est mené en collaboration par six organisations (OIT,

FMI, OCDE, CEE-ONU, Eurostat et Banque mondiale) dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. Le nouveau manuel, dont la parution est prévue vers la fin de 2003, donnera lieu à une publication conjointe des six organisations.

- b) Mesure de l'économie non observée : Les versions anglaise et russe de ce manuel, rédigé par une équipe constituée de représentants d'organismes statistiques nationaux et internationaux, a été publiée en 2002 sous l'égide de l'OCDE, du FMI, de l'OIT et de la Commission de statistique de la CEI (CIS STAT). Une version française est en cours d'élaboration.
- c) Secteur informel de l'économie : L'OIT a entrepris d'établir un manuel pour la conduite d'enquêtes sur l'emploi dans le secteur informel. Un premier projet complet devrait être disponible en 2004, pour examen par le Groupe de Delhi.
- d) Statistiques sur le travail des enfants : Les services de l'OIT chargés du suivi du travail des enfants en vue de son élimination devraient faire paraître un manuel sur le sujet début 2004. Le Bureau de statistique a apporté son concours technique à la mise au point de cet ouvrage.
- e) Statistiques des lésions professionnelles : Un manuel sur les méthodologies à employer pour se procurer ce genre de données à partir de sources autres que les systèmes de notification est en cours de préparation.
- f) Collecte des caractéristiques économiques des recensements de population : Un rapport technique sur les modalités pratiques de mise en œuvre des Recommandations pertinentes des Nations unies pour les recensements de la population et des habitations a été établi en coopération avec la Division de statistique des Nations unies.

16. Les manuels et directives statistiques de l'OIT continuent de remporter un grand succès, ainsi qu'en témoignent les éléments suivants :

- a) Le manuel sur les statistiques des salaires (OIT, 1997) est maintenant disponible en anglais, en français, en espagnol et en portugais.
- b) Le manuel sur les enquêtes de population active (Hussmanns et al., 1990) existe en anglais, en espagnol, en russe, en arabe, en portugais et en croate.
- c) Les directives pour l'établissement et la présentation des statistiques du travail dérivées de fichiers administratifs (EASMAT, 1997) ont donné lieu à un retraitage en 1999 et sont disponibles en anglais et dans un certain nombre de langues asiatiques (khmer, vietnamien, népalais, thaïlandais et mongolien). Elles ont été utilisées dans le cadre d'activités de formation visant des pays non asiatiques.
- d) Le guide technique à l'intention des pays en transition (Chernyshev, 1997) a été révisé et actualisé, puis traduit en russe et en ukrainien, en 1999 et 2000 respectivement.

Travaux futurs

17. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport général à la 17^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (page 90 du texte anglais), l'OIT continuera d'œuvrer au renforcement des capacités en matière de statistiques du travail en mettant l'accent sur l'élaboration d'enquêtes sur la population active ainsi que sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur informel de même que d'enquêtes auprès des entreprises sur l'emploi, les salaires et la durée du travail, ou leur révision, l'établissement de statistiques du travail à partir des fichiers administratifs et le calcul d'indices des prix à la consommation.

Genève, Septembre 2003

Références bibliographiques

Chernyshev, I., avec le concours de Standind, G. : « *Statistics for emerging labour markets in transition countries: A technical guide on sources, methods, classifications and policies* », Macmillan Press Ltd., 1997 (version anglaise) [version russe en 1999 et version ukrainienne en 2000].

Husmanns, R., Mehran, F., et Verma, V. : « *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment: An ILO manual on concepts and methods* », OIT, Genève, 1990.

OCDE/FMI/OIT/CIS STAT : « *Manuel sur la mesure de l'économie non observée* », Paris, 2002.

OIT : « *Système intégré de statistiques des salaires : manuel de méthodologie* », Genève, 1979.

OIT : « *Report I General Report: Seventeenth International Conference of Labour Statisticians, Geneva, 24 November – 3 December 2003* », Genève, 2003.

OIT/EASMAT (East Asia Multidisciplinary Advisory Team) : « *Labour statistics based on administrative records: Guidelines on compilation and presentation* », Bangkok, 1997 (retirage en 1999).

ONU et OIT : « *Collection of Economic Characteristics in Population Censuses* », Technical report ST/ESA/STAT/119, Nations Unies, New York, 2002.

Tableau 1. Nombre de missions (a) effectuées entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2003, avec une ventilation par objet et par région

Objet	Région								Total
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Asie centrale	Autres Asie/ Pacifique (b)	Afrique sub-saharienne	Amérique latine et Caraïbes	Russie et Europe orientale (c)	Pays de l'OCDE	Mondiales, inter-régionales	
Enquêtes de population active	9	1	8		13	27	3		61
Enquêtes sur les budgets des ménages		1		2		1		5	9
Enquêtes auprès des entreprises	4				3	12	1		20
Fichiers administratifs			2		1				3
Indices des prix à la consommation			1					10	11
Secteur informel					1	9	5	1	16
Information sur le marché du travail en général	7		8	15	4	4	7	1	46
Formations	3	1	11	3		2		13	33
Conférences et réunions	3	4	5	1	3	12	26	42	96
Autres (d)	1		4	11	12	12	26	14	80
Total	27	7	39	32	37	79	68	86	375

- (a) Missions effectuées par les agents du Bureau de statistique ou des agents de terrain spécialisés dans les statistiques du travail, uniquement, à l'exclusion des interventions réalisées par des agents d'autres unités de l'OIT (travail des enfants, KILM) et des activités en rapport avec les statistiques menées par des agents de terrain non spécialistes des statistiques du travail.
- (b) Hors Moyen-Orient, Asie centrale et pays de l'OCDE, mais y compris Chine et Mongolie.
- (c) Hors pays de l'OCDE.
- (d) Intégration statistique, comptabilité du travail, classification des professions, recensements démographiques, et statistiques sur les accidents du travail, le VIH/sida, les revenus de l'emploi, le travail des enfants, les budgets-temps, les offres d'emploi et les migrations internationales.

Table 2: Personnes-mois (a)(b) d'assistance (recherches documentaires et missions) apportée entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2003, avec une ventilation par objet et par région

Objet	Région								
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Asie centrale	Autres Asie/Pacifique (c)	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Russie et Europe orientale (d)	Pays de l'OCDE	Mondiales, inter-régionales	Total
Enquêtes de population active	2		5		5	15	0.5		27.5
Enquêtes sur les budgets des ménages		4		6.5		3		5	18.5
Enquêtes auprès des entreprises	0.3		6.5	0.5	5	6			18.3
Fichiers administratifs			9		4			0.5	13.5
Indices des prix à la consommation			0.5					3.3	3.8
Secteur informel					2	5	2	0.5	9.5
Information sur le marché du travail en général	2.5		9	16	1.5	1.5	2.5		33
Formations	0.2	1	8.2	5		0.7		6.6	21.7
Conférences et réunions	0.7		1.2			1.5	11	24.5	38.9
Autres (e)	1		4	10	18	5.5	3.5	8.1	50.1
Total	6.7	5	43.4	38	35.5	38.2	19.5	48.5	234.8

- (a) Missions effectuées par les agents du Bureau de statistique ou des agents de terrain spécialisés dans les statistiques du travail, uniquement, à l'exclusion des interventions réalisées par des agents d'autres unités de l'OIT (travail des enfants, KILM) et des activités en rapport avec les statistiques menées par des agents de terrain non spécialistes des statistiques du travail.
- (b) Le nombre de personnes-mois de recherches documentaires est vraisemblablement considérablement sous-estimé.
- (c) Hors Moyen-Orient, Asie centrale et pays de l'OCDE, mais y compris Chine et Mongolie.
- (d) Hors pays de l'OCDE.
- (e) Intégration statistique, comptabilité du travail, classification des professions, recensements démographiques, et statistiques sur les accidents du travail, le VIH/sida, les revenus de l'emploi, le travail des enfants, les budgets-temps, les offres d'emploi et les migrations internationales.

Tableau 3: Nombre de spécialistes des statistiques du travail (a) en poste dans des bureaux locaux, 1999-2003

Période	Nombre de spécialistes des statistiques du travail (a)	Lieu d'implantation de ces spécialistes
Janvier 1999 - août 2001	1	Bangkok
Septembre 2001- août 2003	0	-
Septembre 2003 à aujourd'hui	2	Addis Ababa et Abidjan

(a) A l'exclusion des statisticiens s'occupant des statistiques sur le travail des enfants et des spécialistes cumulant des tâches de soutien statistique et d'autres responsabilités techniques.